

pothèse, nous n'avons rien à dire. Si, au contraire, la communication à l'Institut n'a eu pour objet qu'un plus grand retentissement, sans égard à la déférence légitimement due à la Société de médecine de Lyon, nous ne craignons point d'affirmer que ces messieurs ont manqué aux convenances académiques les plus élémentaires.

Dans tous les cas, que l'auteur du No. 2 se console de rester seul en lice. Le mémoire No. 1 n'aurait pu lui disputer le prix : à l'unanimité la commission l'a déclaré d'un mérite bien inférieur.

Je vais essayer, Messieurs, de vous faire connaître le mémoire No. 2, afin de vous mettre à même de ratifier, avec connaissance de cause, les décisions de votre *commission des prix*, composée de MM. Arthaud, Lacour, Rollet, Perroud, Ferrand et Desgranges, rapporteur.

I

Le mémoire commence par une étude chimique du chloral. D'abord l'auteur nous rappelle que ce composé fut découvert par Liébig, en 1832 ; qu'il fut étudié en 1834, par Dumas, qui en démontra le dédoublement en chloroforme, sous l'influence des alcalis ; mais que le mérite de l'avoir fait connaître, en 1869, comme agent anesthésique et somnifère, appartient à Oscar Liebreich, de Berlin.

L'étude des propriétés du chloral est faite avec méthode ; la discussion des modes de fabrication est approfondie et conduit à adopter le procédé de Dumas, qui donne du chloral pur, à l'exclusion de celui de Roussin, qui ne fournit que de l'alcoolate de chloral. C'est avec le plus grand soin qu'on nous expose les réactions du chloral, le moyen, par conséquent, d'être édifié sur la pureté du produit.

Un expérimentateur qui se met ainsi en garde contre une grave cause d'erreur doit donc inspirer la plus grande confiance, le soin qu'il prend de s'éclairer nous engage à le suivre.

Le chloral préparé par Liebreich, de Berlin, ne laisse rien à désirer ; seul, il est mis en usage dans le cours du travail.